

REUNION DU 4 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le quatre novembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Christine BARON-POUDRET, Stéphanie BRUNET, Nicole FERNANDES, Florence MARMAIN, Sophie QUILLIEC et Brigitte BOURDON.
Messieurs Philippe THIBAUT, Philippe ROQUET, Philippe NIVAU, Régis BRAULT, Simon BRIE, Laurent POUBLANC, Robert DAUGÉ et Patrice CAILLE.

Etaient absents excusés : Mme Manuela MASSET-DAVID

Mme Brigitte BOURDON a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 octobre 2008

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion prévue le 6 janvier est annulée.

COMPTE RENDU PRECEDENTE REUNION 7 OCTOBRE 2008-

Approbation de l'ensemble du Conseil.

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA MAISON DE RETRAITE

Dans le cadre de la réalisation des travaux de mise en sécurité de la Maison de Retraite

Monsieur le Maire informe que :

- Le contrat de Maîtrise d'œuvre a été confiée à la SARL l'ATELIER du MOULIN
- la procédure d'appel d'offres restreint est lancée
- la publication dans les journaux est parue ce jour avec pour date de limite de remise des candidatures fixée au lundi 17 novembre.

Le coût estimatif des travaux s'élève à la somme de 300.000 € TTC qui peuvent être subventionnés à hauteur de 40.000 € par la DDASS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tous documents relatifs à ces travaux.

REUNION PUBLIQUE - DEVELOPPEMENT EOLIEN

Jeudi 20 novembre à 18 h une réunion publique, organisée par la société Maia Eolys, aura lieu à la salle des fêtes afin d'informer la population sur un projet de développement éolien avec l'implantation d'un mât de mesure des vents au lieu dit « la tenue du Moulin Neuf » (situé entre « la Gaubardière » et la « pointe du lac Noir »).

La population de Latillé a été avisée par un avis remis dans chaque boîte aux lettres .

Pour information la Déclaration Préalable obligatoire pour l'implantation d'un mât a reçu un avis favorable.

CHATEAU D'EAU DE PUY HERVE

Monsieur le Maire fait part que la château d'eau situé à Puy Hervé est dangereux et propose au Conseil Municipal de le démolir.

Après un large débat et à l'unanimité, un avis favorable est donné.

Par ailleurs il conviendra de se renseigner auprès d'entrepreneurs agréés pour savoir si un « dynamitage » est possible.

Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes mesures pour mener à bien ce projet.

CONTRATS D'ASSURANCES

Une mise à jour des surfaces des bâtiments communaux assurés ainsi que le matériel est actuellement réalisée dans la perspective d'effectuer une mise en concurrence pour les assurances. Elle devrait être réalisée fin novembre, début décembre.

A suivre.

COMPTE-RENDU SOREGIES - ALIMENTATION GAZ NATUREL

Comme suite à la délibération du Conseil autorisant l'alimentation en gaz naturel des bâtiments communaux par la SOREGIES, une rencontre avec un responsable a eu lieu.

Lors des premiers froids, une étude thermique sera réalisée pour la salle des fêtes et l'école, gros consommateurs de combustible, avec un relevé infra rouge pour détecter les fuites d'énergie.

De plus, il est précisé qu'une étude particulière sera effectuée pour la piscine pour envisager une double énergie : celle du gaz + panneaux solaires ou pompes à chaleurs... A VOIR.

Une réunion publique d'information pour la population sera prévue et conduite par la SOREGIES afin de faire connaître ce projet et recenser les personnes intéressées par un raccordement pour leurs logements.

Prochaine étape : étude des fiches bâtiment réalisées par la SOREGIES pour évaluer au mieux les besoins (changement des chaudières ou bien alors modification) avec devis estimatif (en collaboration avec la SOREGIES et BOUTINEAU)

CONSTRUCTION D'UNE SALLE SOCIO EDUCATIVE SUR LA VALLE DE LA BOIVRE

Information du Conseil sur le projet de construction par la Communauté de Communes d'une salle socio éducative sur la vallée de la Boivre secteur de la Preille lieu dit : la croix Girard - commune de LAVAUSSEAU.

La gestion de la salle n'est pas définie et reste à imaginer. Toutes les personnes intéressées seront associées à cette réflexion.

En tout état de cause, cette salle se situant sur la Vallée de la Boivre sera pour tous les habitants et associations de la CDC.

PISCINE MUNICIPALE - PROPOSITION DE COMPETENCE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal constate que les activités de la piscine touchent une large population qui s'étend sur tout le canton :

utilisation par le collège

Gym aquatique 6 séances / semaine

l'apprentissage de la natation par les primaires et maternelles des écoles du canton

Activités « bébés ploufs » mise en place par le LAEPI l'an passé - expérience qui devrait être renouvelée cette année.

Toutes ces activités répondent à un réel besoin cantonal (seule piscine couverte dans ce secteur). C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal propose à la Communauté de Communes de prendre à sa charge la compétence « piscine » (étant précisé qu'il s'agirait uniquement de la compétence piscine et non le bloc de compétence sports).

COMPTE RENDU REUNION DES AMIS DU BOURG

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec l'association « les Amis du Bourg » (*association qui a participé activement à la préparation du PLU*) qui sollicite le Conseil Municipal sur divers dossiers :

- **chemin de la tourette** : il est de plus en plus dégradé. Un mur de soutènement devrait être réalisé.
Il conviendrait peut-être aussi de mettre du béton en guise de revêtement mais problème lors de fortes pluies (ruissellement trop rapide des eaux de pluie et ce, vers un terrain privé). - Il est rappelé à l'assemblée que ce problème avait déjà été évoqué à maintes reprises lors de précédentes réunions.
- **Village des Cloux** : L'association demande s'il n'est pas possible que le tas de fumier qui y demeure soit retiré. (retrait total prévu au printemps).
- **Fontaine de la Place** : l'association estime que les plantes abîment l'édifice.
- **Maison vignault - 31 place robert gerbier** : son devenir ?
- **Avenue de la rochelle** : de nombreuses voitures hors d'usage sont stockés à l'entrée du bourg.

Proposition d'une réunion avec l'association une fois par trimestre - la prochaine devrait donc avoir lieu en février 2009.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE ACTIVITE THEATRE- APE COLLEGE

Dans un courrier, Mme la Présidente sollicite la municipalité pour l'obtention d'une subvention afin de concrétiser un projet important pour les collégiens de Latillé, la continuité de l'atelier théâtre animé par Jocelyne JAMET depuis 2 ans.

Il y a à ce jour un groupe de plus de 45 enfants demandeurs.

Or, ce programme qui représente un budget d'environ 850 € (tarif de l'an passé) n'est plus financé par le secteur jeunes de la Communauté de Communes.

L'association des parents d'élèves ne peut à elle seule financer ce projet, c'est la raison pour laquelle une participation est demandée à chaque collectivité de la Communauté de Communes.

Après un large débat, le Conseil Municipal rappelle que la commune met gracieusement à la disposition de l'association la salle des fêtes pour les diverses activités des collégiens et décide de ne pas donner un avis favorable à la requête mais demande que la Communauté de Communes finance comme l'an passé cette activité.

TERRAINS CONSORTS PROUST

Le terrain situé à proximité du stade, appartenant aux consorts PROUST, dont la commune s'est portée acquéreur, est lié par un bail agricole (cotisation MSA).

Le bailleur s'est manifesté auprès de Monsieur le Maire lui signifiant qu'il sollicitait une indemnité compensatoire en raison de la perte de revenus due à la vente.

Après un très large débat, le Conseil Municipal dit qu'il est à la charge du **vendeur et non de l'acheteur** de verser toute indemnité compensatoire .

JOURNEE CANTONALE DES ASSOCIATIONS

Latillé ne maintient pas sa candidature pour l'organisation 2009 de la journée des associations.

CULTURE

- **Réflexion sur l'action culturelle que Latillé souhaiterait engager**

Accord du Conseil sur la proposition d'organiser une exposition de peinture en 2009 conjointement avec les associations de la commune. Le sujet sera évoqué lors de la réunion culture de la Communauté de Communes. A REVOIR.

○ **Jumelage commune étrangère**

Une commission pourrait être composée pour démarrer le projet jumelage avec une commune étrangère (si possible autre que Espagne, Allemagne et Canada).

Réflexion à porter pour déterminer le pays.

Le Conseil donne un avis favorable à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

- **désignation d'un nom de l'école** : contact devra être pris avec l'APE et les enseignants + insertion d'un article dans le latillé infos pour impliquer la population dans le choix du nom.

- **Installation de 3 Panneaux d'affichage infos municipales** : 1 à proximité du cimetière + 1 au pont et le dernier vers le collège. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'affichage de publicité d'artisans/commerçants au dos du plan situés dans la Communauté de Communes.

- **Fleurissement de la commune** : insuffisant - la serre remise en état devrait permettre un fleurissement plus important l'année prochaine.

- Il est remis au secrétariat les clés du bâtiment « loca vacances », actuellement en procédure « de biens laissés sans maître ».

- Un arrêté du Maire abrogeant la pose de sens interdits au chemin de Cache Grenouille devra être pris dans les plus brefs délais afin que les panneaux puissent être retirés au plus vite.

- **Garderie scolaire** : le dortoir des petits est toujours installé dans la salle de garderie. Il est impossible de les accueillir dans la classe située à proximité de la cantine.

- Autorisation du Conseil est donnée pour que le nettoyage du chemin communal situé en limite de Vasles puisse être réalisé (chemin obstrué par des arbres) - Remise en état demandée pour rendre possible l'accès aux randonneurs.

La séance se lève à 23 heures